

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille- Provence ;
- L'arrêté du Président de la Métropole Aix-Marseille Provence n°16/175/CM donnant délégation de fonctions à Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence pour la mise à jour des Plans Locaux d'Urbanisme, des Plans d'occupation des Sols et des documents en tenant lieu ;
- L'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 12 août 2016 relatif à la création d'une hélistation dans l'enceinte de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) LAVERAN ;
- Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de Marseille ;
- Les plans et documents ci-annexés ;

**CONSIDÉRANT**

- Qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marseille.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Marseille est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, il a été actualisé la liste des annexes constituées par la création d'une hélistation dans l'enceinte de l'hôpital d'Instruction des Armées (HIA) LAVERAN.

**Article 2 :**

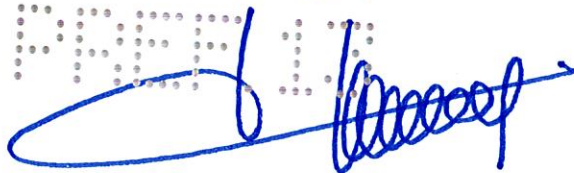
La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Métropole Aix-Marseille Provence - 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille, ainsi qu'à la Direction du Développement Urbain de la Ville de Marseille – 40 rue Fauchier 13002 Marseille.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le

2007  
2007  
2007

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guy Teissier', is written over a faint, dotted background that contains the year '2007' repeated three times.

**Le Président,**

**Signé : Guy TEISSIER**